

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 555

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 20 TER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – À la seconde phrase de l'article L. 1244-5 du code de la santé publique, le mot : « second » est remplacé par le mot : « dernier ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.